

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3294 - MERCREDI 15 AOÛT 2018

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le Conseil de sécurité pour la mise en œuvre effective de l'Accord de la Saint-Sylvestre

Les quinze membres de cet organe onusien ont appelé, dans une déclaration publiée lundi, à une application rapide et sincère dudit accord qui, selon eux, est essentiel pour la tenue des élections pacifiques et crédibles le 23 décembre prochain. Tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC conformément à la Charte des Nations unies, ils se sont engagés à œuvrer, en synergie avec les acteurs régionaux, pour une conclusion réussie du processus électoral.

Ils ont exhorté les parties prenantes au processus électoral « à créer les conditions nécessaires pour assurer un environnement propice à la tenue des élections ».

Page 4



Une séance plénière au Conseil de sécurité de l'Onu à New York

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les candidats de l'opposition exigent le retour de Moïse Katumbi



De gauche à droite: Vital Kamerhe, Freddy Matungulu, Eve Bazaïba, Félix Tshikedi et Pierre Lumbi des militants des mouvements citoyens Lucha et Filimbi. Tout en condamnant « le traitement inhumain dont le président d'Ensemble et plusieurs Congolais qui étaient allés l'accueillir ont été victimes à Kasumbalesa, dans le Haut-Katanga », les participants à la réunion ont exigé la levée des mesures administratives qui plombent le dépôt de la candidature de l'ex-gouverneur du Katanga actuellement bloqué en Zambie.

Page 4

Dans une déclaration commune publiée le 13 août, ces opposants ont formulé quelques préalables avant les élections de décembre dont le retrait de la machine à voter, le nettoyage du fichier électoral et la libération de tous les prisonniers politiques ainsi que

Un vetting rigoureux facilite le devoir du bon choix

Dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote, les chercheurs du Projet d'application des droits civils et politiques de l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) donnent, dans une étude publiée dans le bulletin électronique du 14 août édité par cette association, des pistes pouvant orienter objectivement le choix des électeurs face aux candidats sollicitant leurs suffrages.

Dans le cadre de ce vetting, l'électeur devra, selon l'IRDH, vérifier la moralité du candidat, notamment sa vie privée et publique, son sens de justice, de service et de l'attachement à la cause du peuple ainsi que de l'intérêt public national face aux lobbies économiques.

Page 3

INTERVIEW

Paty Muangisa :
« Nous travaillons pour rétablir le dialogue entre Congolais »

Interviewé par Le Courrier de Kinshasa, le coordonnateur du mouvement citoyen Ujana en Belgique estime que la République démocratique du Congo a trop souffert dans plusieurs domaines et le processus électoral en cours devra se terminer dans la paix.

Page 5



ÉDITORIAL

15 août

En ce jour très symbolique où la nation congolaise fête le cinquante-huitième anniversaire de son indépendance, il est juste, comme l'a fait hier le président de la République dans son message à la nation, de rendre hommage à ceux et celles qui, tout au long de ces longues années, ont permis au Congo de devenir ce qu'il est aujourd'hui. Si chacun d'eux n'avait pas mobilisé son énergie, si chacun d'eux n'avait pas fait preuve de courage, si chacun d'eux n'avait pas voué sa vie à l'édification d'un pays libre, nous ne serions pas en mesure de célébrer aujourd'hui notre liberté individuelle et collective.

Certes tout ne va pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes et les obstacles qui s'élèvent sur la route que nous suivons depuis le début des années soixante du siècle précédent sont bien réels. Mais, reconnaissons-le, l'essentiel a été fait: l'essentiel, c'est-à-dire la construction d'un Etat capable de garantir notre indépendance et de protéger nos libertés publiques, la mise en place d'institutions représentatives que le vote populaire renouvelle à intervalles réguliers, l'édification sur toute l'étendue du territoire national des grandes infrastructures sans lesquelles le développement économique serait impossible, l'ouverture sur le monde qui nous entoure grâce à une diplomatie dynamique vouée à la prévention comme à la gestion des crises, mais grâce aussi à la mise en valeur du capital artistique et culturel que nous avons su protéger, développer.

Si nous sommes capables de traduire en actes, dans les mois à venir, les engagements que nous avons pris devant la communauté internationale afin de redresser nos finances publiques et de relancer la croissance mise à mal par la crise du pétrole, le Congo non seulement repartira de l'avant du bon pas mais s'imposera aussi comme le pays de l'Afrique centrale, de l'immense Bassin du Congo, qui gère le mieux ses actifs humains et matériels. Placé au coeur d'une région du monde dont la protection est vitale pour l'humanité tout entière, il attirera les compétences, les savoir-faire, les capitaux sans lesquels tout progrès serait aujourd'hui illusoire.

En ce 15 août 2018, alors qu'approche à grands pas le soixantième anniversaire de notre indépendance, mettons tout en oeuvre pour que la marche en avant du Congo non seulement se poursuive mais s'accélère.

Le Courrier de Kinshasa

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

La Fondation Gege-Kizubanata s'associe à «Fièremment ndundu» pour célébrer l'événement

Un match de gala de football a opposé les deux associations, le 12 août, au stade des Martyrs de Kinshasa.

La journée internationale de la jeunesse est commémorée le 12 août de chaque année. Aussi la Fondation Gégé-Kizubanata (Fogéki) de l'ancien basketteur international Gégé Kizubanata, qui a récemment pris sa retraite, a-t-elle saisi cette occasion d'unité et de non-discrimination pour fêter avec l'association «Fièremment ndundu plus de couleurs», une structure d'encadrement des personnes albinos. Le match qui a mis aux prises les deux structures a été remporté par la Fogéki par huit buts à trois.

À la fin du match, l'organisateur de l'événement s'est confié. « L'objectif était d'être en famille autour du ballon rond qui est le sport le plus populaire. C'est vraiment cette solidarité qu'on voulait. C'est une réussite pour nous. On a joué avec nos amis albinos. C'est juste par leur aspect physique qu'on les appelle de personnes albinos mais pour nous, c'est plus le cœur ou l'âme de la



Gege Kizubanata de la Fogéki et Yan Mambo de Fièremment ndundu

personne. Je suis très satisfait de l'événement, surtout qu'il y avait aussi les amis venant de l'étranger », a déclaré Gégé Kizubanata.

Pour sa part, Yan Mambo, coordonnateur de l'association «Fièremment ndundu», a indiqué : « La jeunesse pour nous, c'est un état d'esprit, ce n'est pas une question d'âge. Quelqu'un qui est jeune, selon nous, c'est celui qui a des idées novatrices, des idées qui apportent une contribution à une communauté détermi-

née. Et célébrer la jeunesse devrait nous rappeler que nous devons être aptes et présents pour les autres ».

Et de faire remarquer : « Ce match, c'était juste pour symboliser que les personnes albinos peuvent pratiquer n'importe quelle discipline sportive comme les personnes de toutes les races. Nous avons voulu le faire au stade des Martyrs dont l'immensité symbolise le monde. Dans le monde, il faut mouiller le maillot, se battre, vaincre les obstacles pour atteindre l'excellence. Au XXI^e siècle, l'albinos n'est plus quelqu'un qui devrait attendre qu'on fasse des choses pour lui mais celui qui devrait contribuer à l'avancement de ce monde. Aussi doit-il atteindre l'excellence, trouver sa place au soleil en se battant, en militant, pas seulement sur la revendication, mais dans le travail ».

Yan Mambo a ajouté que l'essentiel n'était pas de gagner. « Pour nous albinos, l'essentiel était de comprendre que la vie n'est pas facile, il faut se battre et mouiller le maillot. Ce n'est pas parce qu'on perd une fois et qu'il faut s'arrêter là. Lorsqu'on tombe, il faut se relever et continuer la bataille », a-t-il exhorté.

Martin Enyimo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romnique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Pala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Un vetting rigoureux facilite le devoir du bon choix

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH), après avoir pris connaissance de l'enregistrement de vingt-cinq candidats pour le scrutin présidentiel attendu le 23 décembre, relève que le jour du vote, l'électeur devra tenir compte de quatre critères en vue de donner à la République un bon président.

Dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote, les chercheurs du Projet d'application des droits civils et politiques de l'IRDH ont retenu quatre critères de choix du bon président de la République. Ce travail dont fait mention le bulletin électronique n° 123 du 14 août édité par cette association, a été dicté par l'enregistrement, à la Commission électorale nationale indépendante de vingt-cinq candidats pour le scrutin présidentiel du 23 décembre.

Rappelant que le vote était l'expression par excellence du droit politique qui donne à chaque citoyen la possibilité de décider sur la personne qui guidera la nation pendant cinq ans, l'IRDH a noté que sur la base du vetting, l'électeur examinera minutieusement la vie du candidat (*curriculum vitae*), en fonction des charges à assumer. Cet exercice permettra, selon cet institut, de se rassurer que ce candidat n'est pas auteur ou complice des violations des droits humains et de la Constitution ou des pratiques contraires aux valeurs morales. « *Le candidat président doit avoir un passé irréprochable et une histoire personnelle qui peut inspirer la jeunesse* », a souligné l'IRDH.

Membre d'un regroupement politique, mieux qu'un indépendant

Les chercheurs de l'IRDH conseillent à l'électeur, en effet, de privilégier le candidat issu d'un parti, regroupement ou famille politique. En vertu de l'article 6 de la Constitution, se convainquent-



Un électeur accomplissant son devoir civique

ils, les partis politiques concourent au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique. Ils sont tenus au respect des principes de démocratie pluraliste, d'unité et de souveraineté nationales. Ces scientifiques font, par ailleurs, remarquer qu'un candidat dit libre qui évolue au bénéfice du système de transhumance politique congolais (la facilité de changer de l'opposition au pouvoir et vice-versa) au détriment de l'édification du multipartisme ne participe pas à l'éducation civique.

Dans le cadre de ce vetting, l'électeur devra aussi, selon l'IRDH, vérifier la moralité du candidat, notamment sa vie privée et publique, son sens de justice, de service et de l'attachement à la cause du peuple et de l'intérêt public national face aux lobbies économiques.

Pensant guider les électeurs pour un bon choix, cet institut souligne qu'un bon candidat président de la République doit avoir le sens élevé de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et du genre. Ce qui l'amène à donner comme exemple un candidat dont le nom ne figure pas dans des rapports d'ONG ou

institutions crédibles comme l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine portant sur des violations massives des droits humains, d'obstruction à la démocratie et d'appel à la violation de la Constitution.

À en croire cette association, un candidat idéal doit également prouver son abnégation et sa capacité à protéger l'intérêt général au détriment de son ego personnel ou des membres de son regroupement politique. Il devra également prouver qu'il est au service de la nation et non prétendre avoir la nation à son service. Mais également ce candidat devra prouver qu'il comprend la cause des personnes vulnérables, des minorités, des bonnes pratiques culturelles.

Un candidat président doit avoir un casier judiciaire vide

Par rapport à l'avenir de la nation, l'IRDH invite l'électeur à veiller à ce que le candidat défende un projet de société capable d'identifier des problèmes majeurs que connaît le pays et avoir des propositions de solutions à court, moyen et long termes ; d'entraîner des initiatives dont les retombées bénéficient à la nation

tout entière et de concevoir et comprendre des macro-projets qui recentrent le rôle de la nation congolaise dans le concert des nations. L'électeur se servira, dans son étude du candidat idéal, des critères tirés de la Constitution de la République et la loi électorale de 2017, notamment l'article 72 de la Constitution qui énumère des conditions relatives à la possession de la nationalité congolaise d'origine ; à l'âge requis (30 ans au moins) ; à la jouissance de la plénitude de ses droits civils et politiques et ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale. Il y a également l'article 104 qui exige un « *casier judiciaire en cours de validité* » qui relève toutes les condamnations pénales. « *Un bon candidat à l'élection présidentielle doit avoir un casier judiciaire vierge, exempt d'atteintes à la fois publique* », a précisé l'IRDH. L'électeur devra aussi tenir compte de l'article 10 qui parle de l'inéligibilité pour condamnation, par une décision judiciaire irrévocable à une peine de privation des droits civils et politiques ; pour crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité ; pour viol, exploi-

tation illégale des ressources naturelles, corruption, détournement des deniers publics, assassinat, tortures, banqueroute et les faillies.

L'IRDH rappelle qu'étaient aussi inéligibles les personnes frappées d'une incapacité mentale médicalement prouvée au cours des cinq dernières années précédant les élections et, si elles sont en activité, les fonctionnaires, agents de l'administration publique, mandataires de l'État, magistrats, membres des Forces armées, de la Police nationale congolaise et des autres institutions d'appui à la démocratie dont le Conseil économique et social, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, la Cour des comptes et de la Commission électorale nationale indépendante. Relevant que l'électeur devra également veiller à l'expérience personnelle qui renforce la capacité de gérer en homme d'État, l'IRDH a rappelé que l'article 103 exigeait que le candidat ait un diplôme universitaire.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTIELLE

L'opposition exige le retour de Moïse Katumbi

Dans une déclaration commune publiée le 13 août, les candidats de la famille politique à la magistrature suprême ont formulé quelques préalables avant les élections de décembre dont le retrait de la machine à voter, le nettoyage du fichier électoral et la libération de tous les prisonniers politiques ainsi que des militants des mouvements citoyens Lucha et Filimbi.

En attendant la publication par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) de la liste définitive des candidats à la présidentielle de décembre, des tractations se poursuivent au niveau de l'opposition pour désigner un candidat commun pouvant la représenter à ce challenge électoral. C'est tout le sens à accorder à la réunion du 13 août qui a mis autour d'une table quelques leaders de cette famille politique ayant postulé à la magistrature suprême du pays. Cette première rencontre devrait appeler d'autres pour qu'au bout des concertations, un consensus soit finalement dégagé autour d'un candidat unique qui portera le programme commun de gouvernance de l'opposition.

Dans l'attente, les candidats présents à cette première réunion ont procédé à l'évaluation du processus électoral et formulé à l'endroit du pou-

voir organisateur des élections quelques exigences sous forme de préalables à satisfaire



De gauche à droite: Vital Kamerhe, Freddy Matungulu, Eve Bazaïba, Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi

impérativement avant la tenue des élections. Des exigences contenues dans une déclaration commune lue par la secrétaire générale du Mouvement de libération du Congo, Eve Bazaïba, représentant le sénateur Jean-Pierre Bemba, et signée par Félix Tshisekedi

(UDPS), Freddy Matungulu (CNB), Christophe Lutundula (Ensemble), Pierre Lumbi (G7) et Vital Kamerhe (UNC). Retrait de la machine à voter, nettoyage du fichier électoral, libération de tous les prisonniers politiques ainsi que des militants des mouvements citoyens Lucha et Filimbi,

remplacement du délégué de l'UDPS à la Céni, telles sont les exigences-phares formulées par ces opposants qui, par ailleurs, ont salué la renonciation par Joseph Kabila à briguer un troisième mandat.

A propos du nettoyage du fichier électoral, un accent particulier a été mis sur l'extirpa-

tion des électeurs présumés fictifs estimés à près de dix millions sur plus de quarante millions d'enrôlés. Dans le même ordre d'idées et pour rendre le processus électoral plus inclusif, ils ont fait du retour de Moïse Katumbi qui n'a pas réussi début août à rentrer en RDC pour déposer

sa candidature, une exigence majeure. Tout en condamnant « le traitement inhumain dont le président d'Ensemble et plusieurs Congolais qui étaient allés l'accueillir ont été victimes à Kasumbalesa dans le Haut-Katanga », les participants à la réunion ont exigé la levée des mesures

administratives qui plombent le dépôt de la candidature de l'ex-gouverneur du Katanga actuellement bloqué en Zambie.

Sur le même ton, ils ont mis en garde le pouvoir « contre toutes velléités d'instrumentalisation de la Céni et de la Cour constitutionnelle pour invalider les candidatures des opposants, notamment le sénateur Jean-Pierre Bemba Gombo par des interprétations de lois et des analogies inappropriées ». Une façon pour eux d'étouffer dans l'œuf le projet que nourrirait dans ce sens la majorité présidentielle dont le porte-parole avait récemment soutenu l'inéligibilité de la candidature de Jean-Pierre Bemba.

D'après Alain Atundu, en effet, la subornation des témoins pour laquelle le sénateur avait été condamné par la Cour pénale internationale correspondrait à la corruption, une des causes d'inéligibilité d'un candidat telle qu'énoncée dans l'article 10 de la loi électorale. Enfin, les candidats de l'opposition à la présidentielle ont exigé le rapatriement de la dépouille d'Etienne Tshisekedi, décédé à Bruxelles en février 2017.

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le Conseil de sécurité insiste sur la mise en œuvre effective de l'Accord de la Saint-Sylvestre

Les quinze membres de l'organe onusien ont appelé, dans une déclaration publiée le 13 août, à une application sincère de l'accord conclu le 31 décembre 2016 qui, selon eux, est essentiel pour la tenue d'élections pacifiques et crédibles, le 23 décembre prochain en République démocratique du Congo (RDC).

Le processus électoral en RDC était, pour la énième fois, au centre des discussions au Conseil de sécurité des Nations unies lors de sa réunion du 13 août. Au cours de cette rencontre tenue à New York, les quinze membres du Conseil de sécurité ont réitéré leur attachement à l'accord de la Saint-Sylvestre dont la mise en œuvre efficace, rapide et sincère est, d'après eux, essentielle pour la tenue d'élections pacifiques et crédibles le 23 décembre. Tout en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité

territoriale de la RDC conformément à la Charte des Na-



Une réunion du Conseil de sécurité

tions unies, ils ont fait acte de leur engagement à tra-

vailer en étroite coordination avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres acteurs régionaux clés pour « assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord et la conclusion réussie du processus électoral ». Dans le même ordre d'idées, ils ont mis une emphase particulière sur les mesures de décrispation qui sous-tendent cet accord mais aussi sur le respect des droits fondamentaux des citoyens sans oublier le respect du calendrier électoral. Ils ont aussi exhorté toutes les parties prenantes au processus électoral en RDC « à créer toutes les conditions néces-

saires pour assurer un environnement propice à la vie politique et de faire en sorte que les élections se déroulent dans les conditions requises de transparence, de crédibilité et d'inclusion conformément aux obligations internationales auxquelles la RDC a librement souscrit ». Les membres du Conseil de sécurité n'ont pas manqué d'insister sur la participation pleine et effective des femmes à tous les stades du processus électoral. Enfin, le Conseil de sécurité a encouragé le gouvernement congolais et la Céni « à veiller à ce que toute demande d'appui logistique et technique auprès de la Monusco soit faite dans les délais, afin de permettre à la mission onusienne d'apporter un soutien adéquat ».

A.D.

SONDAGE BERCI/GEC

66% des Congolais désapprouvent la machine à voter

Il s'agit des résultats d'un sondage mené au téléphone du 30 juin au 8 août, avec un échantillon de 1154 personnes âgées de 18 ans et plus, et enregistrées sur des tablettes électroniques à l'aide de l'Open Data Kit (ODK).

Le récent sondage publié par le Bureau d'études, de recherches et de consulting international (Berci) et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) de l'Université de New York donne la tendance générale des Congolais par rapport à la machine à voter pour les scrutins de décembre prochain. Cette étude menée en collaboration avec le Social science research council, basé à New York, a été réalisée sur la base d'un échantillon de 1154 personnes âgées de 18 ans et plus, et enregistrées sur des tablettes électroniques à l'aide de l'ODK.

Il en découle que 66% de personnes interrogées ne sont pas favorables à l'utilisation de la machine à voter. Nombreux d'entre eux ont émis des

doutes quant à la fiabilité des résultats qui en sortiraient sur fond d'appréhensions sur le tripatouillage des votes émis par les Congolais. Entre-temps, 36% des personnes interrogées ont émis des inquiétudes quant à la révision du fichier électoral pour éliminer les irrégularités. Elles estiment qu'une telle opération pourrait avoir une incidence sur le calendrier électoral avec le risque de déboucher sur un éventuel glissement. Il en est de même de la révision de la répartition des sièges pour refléter les corrections éventuelles de la loi électorale.

Notons tout de même que notwithstanding les revendications et autres requêtes de la société civile et de l'opposition, la Commission électorale nationale indépendante a fait fi du rejet de la machine à voter qu'elle entend utiliser aux prochains scrutins. Elle s'apprête, d'ailleurs, à recevoir un lot de 35 000 machines à voter dans les jours à venir.

Alain Diasso

SERVICE FINANCIER

Pas d'accès pour plus de trente millions de Congolais

L'on parle d'un peu plus de trente et un millions d'adultes qui ne possèdent pas un compte bancaire en République démocratique du Congo (RDC) malgré un nombre record de banques œuvrant sur l'étendue du territoire national.

En analysant le paradoxe financier du pays relevé, d'ailleurs, par la Banque mondiale (BM), certaines critiques font remarquer que tout lien hasardeux entre le nombre de banques et le nombre de comptes bancaires risque de biaiser l'analyse objective. En effet, il faut plutôt retourner la question dans un autre sens, pensent-ils. Ce n'est pas tant le nombre de comptes bancaires qui importe mais plus leur viabilité effective. Aucune banque ne pourrait faire fonctionner à plein régime ses différents départements avec des comptes inactifs ou rarement alimentés. Pourtant, cela ne change en rien le défi qui s'impose de réduire considérablement la fracture bancaire avant

d'engager durablement le pays dans un développement plus inclusif.

Selon la BM, 31,3 millions d'adultes de 15 ans et plus ne possèdent pas de comptes bancaires. La tendance serait plus alarmante à l'échelle mondiale où 1,7 milliard de personnes ne sont pas bancarisées. Cette baisse arrive à un moment de pleine croissance démographique. Pourtant, l'on est bien passé de 2,5 à 1,7 milliard entre 2011 et 2017. Pour le reste des chiffres concernant la RDC, l'on apprend, par exemple, que les dix-huit banques commerciales actives sur l'étendue du territoire national comptaient environ six millions de comptes bancaires ouverts en 2016. Nous parlons d'un pays de plus de soixante-dix millions d'habitants. Par conséquent, l'on comprend mieux comment la RDC détient à ce jour l'un des taux de bancarisation les plus bas de la région. Pour s'en convaincre, ce taux dépasse les 25 % en Afrique subsaharienne.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW

Paty Muangisa : « Nous travaillons pour rétablir le dialogue entre Congolais »

Le coordonnateur du mouvement citoyen Ujana en Belgique, proche du PPRD, estime que la République démocratique du Congo (RDC) a trop souffert dans plusieurs domaines et le processus électoral en cours devra se terminer dans la paix. Entretien.

Le Courrier de Kinshasa (L.C.K.) : Quelle est l'actualité de la plate-forme Ujana que vous coordonnez ici en Belgique ?

Paty Muangisa (P.M.) : Notre actualité est liée aux enjeux du pays. Le défi à court terme c'est la réussite du processus électoral que nous voulons voir se terminer dans la paix. Notre pays a traversé des moments difficiles dans plusieurs domaines. Cela s'est ressenti même dans la diaspora et occasionna des divisions inutiles entre Congolais. A notre niveau, nous travaillons pour rétablir le dialogue entre Congolais afin de coordonner nos efforts en synergie avec nos compatriotes vivant au pays pour son développement.

L.C.K. : Finalement, Joseph Kabila n'est pas candidat à la prochaine élection présidentielle contrairement aux intentions qui lui étaient prêtées. Comment entrevoyez-vous son avenir et pensez-vous que sa décision va décrier la situation politique dans le pays ?

P.M. : Son avenir, c'est lui-même qui le déterminera et j'espère qu'il mettra son expérience au service du pays. Notez que le statut d'ancien chef de l'Etat est défini par une loi ad hoc.

Étant à juste titre autorité morale du Front commun pour le Congo, comprenez qu'il restera un acteur majeur de la scène politique de notre pays. Nous n'avons jamais considéré qu'il y avait une crispation politique en République démocratique du Congo (RDC). Beaucoup de schémas ont été inventés par des ennemis de la RDC en complicité avec certains acteurs politiques congolais pour tenter d'avoir la main sur nos richesses et continuer à nous exploiter. Nous vivons dans un cadre démocratique où seul le respect de nos lois compte. Ne pas se représenter n'est pas un cadeau du président de la République, c'est juste la continuité de son vœu de faire de



Paty Muangisa

la RDC une vraie démocratie. Cela passe alors par le respect de notre Constitution, de nos lois et le chef de l'Etat n'est que dans son rôle de garant de la Constitution.

L.C.K. : Quel bilan faites-vous aujourd'hui du processus électoral ?

P.M. : Le processus est irréversible. Les signaux sont au vert car, d'une part, le gouvernement respecte ses engagements de financer ses élections et, d'autre part, nos acteurs politiques se mettent déjà en ordre de bataille pour ces élections. Le travail de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) qui passe par le respect de son agenda augure des meilleurs lendemains pour des élections transparentes et apaisées.

L.C.K. : Certains acteurs politiques, notamment de l'opposition, estiment que l'utilisation de la machine à voter va biaiser les résultats des élections ? Que pensez-vous de cette machine à voter et comment pourriez-vous justifier le choix d'un tel procédé de vote ?

P.M. : A notre niveau, nous ne savons pas répondre à cette question. Il vaudrait mieux la poser à Corneille Nangaa. Mais, nous constatons qu'à son niveau, il y a un travail pédagogique qui est fait afin que les détracteurs de cette machine comprennent son avantage pour nous permettre d'avoir des élections dans le délai.

Nous encourageons les acteurs des différents bords à continuer à se parler afin de rétablir la confiance autour de cet outil pour parvenir à de bonnes élections. Le chaos ne profitera à personne et nous devons travailler ensemble.

L.C.K. : Les Congolais de l'étranger sont, une fois de plus, exclus du vote alors que cela était prévu dans la loi électorale. Congolais vivant en Belgique, comment réagissez-vous à cette situation ?

P.M. : C'était une déception pour nous que la diaspora ne vote pas à ces élections. Vous conviendrez avec moi que la diaspora intervient dans beaucoup de secteurs pour le développement de la RDC. Nous aurions voulu avoir un mot via les urnes pour le choix de nos acteurs politiques. Par ailleurs, nous continuons à travailler avec les acteurs de terrain afin qu'aux échéances à venir, en principe en 2023, que la loi électorale s'applique entièrement.

L.C.K. : Etes-vous confiant sur l'issue de ce processus électoral ?

P.M. : Le travail de la Céni est remarquable. Nous aurons sûrement de bonnes élections. Nous appelons tous les acteurs tant politiques que de la société civile à s'accorder, à avoir un vrai sens de responsabilité afin de faire aboutir ce processus dans l'intérêt de notre population.

Propos recueillis par Patrick Ndongidi

JUSTICE

Appel à la grâce présidentielle pour des jeunes des mouvements citoyens arrêtés

La présidente de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), Francine Muyumba, estime que les jeunes poursuivis pour avoir revendiqué l'alternance démocratique dans le pays devraient être libérés en vue de leur permettre de participer au processus électoral en cours.

Francine Muyumba a fait son plaidoyer pour une grâce présidentielle en faveur des jeunes arrêtés pour avoir revendiqué l'alternance démocratique en République démocratique du Congo (RDC) dans un message publié le 12 août, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la jeunesse.

Pour la présidente de l'UPJ, étant donné que la RDC est en pleine année électorale, il serait préférable que le chef de l'État accorde la liberté à tous ces jeunes qui sont dans des prisons à travers le pays, en vue de leur permettre de participer aux élections. Rappelons que ces jeunes



Une manifestation des jeunes d'un mouvement citoyen

détenus, pour la plupart membres des mouvements citoyens Filimbi et Lucha, ont été interpellés au cours des manifestations menées pour réclamer la tenue des élections, le respect de l'Ac-

cord de la Saint-Sylvestre et la non-participation du président Joseph Kabila à l'élection présidentielle. Ils avaient été présentés devant le juge et sont accusés notamment d' « outrage au chef de

l'État » et de « trouble à l'ordre public ».

Dans son message, Francine Muyumba a appelé le pays à investir pour et dans la jeunesse, conformément à la charte de l'Union africaine

sur la jeunesse signée par la RDC. La présidente de l'UPJ a également invité les jeunes à s'appropriier le processus électoral en cours et à voter pour celui qui porte un programme en leur faveur.

Lucien Dianzenza

MATCH DE GALA DE LA FOGÉKI

Participation active des «Jeunes cadres» de Brazzaville

L'association sociale et sportive venue de la capitale de la République du Congo a célébré la Journée internationale de la jeunesse à Kinshasa, en participant à l'événement organisé à cet effet par la Fondation Gégé-Kizubanata (Fogéki).

L'association sportive et sociale «Les jeunes cadres» de Brazzaville a traversé le fleuve Congo sur invitation de la Fogéki pour prendre part à Kinshasa à la célébration de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août. La délégation a été conduite par le président et cofondateur de cette association, Florian Koulimaya. En marge de l'événement, il a ainsi confié : « L'association Les jeunes cadres a répondu présent au match de gala organisé par la Fondation Gégé-Kizubanata car le sport fait aussi partie de nos prérogatives. Nous nous servons du sport comme moteur de rassemblement de la jeunesse et aussi afin d'occuper

les jeunes à une activité autre que l'oisiveté ». Et de laisser entendre : « Cette célébration rejoint les objectifs du développement durable, nous avons en

l'occurrence promu le bien-être et la bonne santé. Aussi, pour nous, c'était une occasion de promouvoir le libre et le vivre ensemble ».

À propos de la collaboration entre la Fogéki et Les jeunes cadres, Florian Koulimaya a indiqué : « Nous échangeons très souvent et aspirant à organi-

ser des activités instructives et constructives pour la jeunesse. Nos relations sont fondées sur les échanges d'expertise afin d'améliorer l'environnement juvénile en Afrique car la Fondation Gégé-Kizubanata agit au-delà des frontières congolaises et nous aspirons à travailler avec des associations sœurs d'autres pays ».

Apolitique et non lucrative, l'association sportive et sociale Les Jeunes cadres de Brazzaville poursuit un quadruple objectif : promouvoir l'entraide et la cohésion sociale, la pratique du sport dans la société ; servir d'éveil des consciences pour la jeunesse en organisant des rencontres citoyennes ; veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes homme et femmes sachent lire, écrire et compter afin de garantir une éducation de qualité et inclusive pour tous ; enfin, organiser des activités caritatives telles que des dons.

Martin Enyimo



Poignée de main entre Florian Koulimaya, président des «Jeunes cadres» de Brazzaville et Gégé Kizubanata de la Fogéki avant le match de gala, au stade des Martyrs de Kinshasa

NORD-KIVU

Le directeur général de l'OMS visite le centre de traitement d'Ebola

En séjour en République démocratique du Congo (RDC), le Dr Tedros Adhanom a rendu visite aux équipes postées à Mangina pour se rendre compte de l'organisation de la riposte contre l'épidémie déclarée dans cette aire de santé, dans la zone de Mabalako.

Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est aussi rendu au Centre de traitement d'Ebola (CTE) provisoire où les prestataires lui ont expliqué leur travail. Il a pu constater l'avancement des travaux d'installation de ce CTE qui sera co-géré par le ministère de la Santé et Médecins sans frontières. Les CTE de Mangina et de Béni, cogérés par le ministère de la Santé et Alima, seront opérationnels avant la fin de la semaine prochaine. En sus de cela, le Dr Tedros Adhanom a également visité l'un des deux sites de logement sélectionnés pour héberger les agents de santé nationaux et internationaux



Le centre de traitement d'Ebola

déployés à Mangina. Il s'agit d'un couvent que les religieuses ont accepté de mettre à la disposition des autorités sanitaires et qui pourra héberger jusqu'à quatre-vingts personnes. En période d'épidémie, les

soins de santé sont gratuits pour permettre à toute la population de bénéficier du traitement en cas de maladie et c'est dans ce sens que le ministère de la Santé, à travers son Projet de développement du système de santé financé

par la Banque mondiale, a finalisé les modalités pratiques pour démarrer la gratuité des soins dans trois zones de santé autour de l'épicentre. Ces zones sont Mabalako, Béni et Oicha. La gratuité des soins dans les zones touchées par

la présente épidémie vise à inciter la population à aller dans un centre de santé agréé dès l'apparition des premiers symptômes afin d'augmenter leur chance de survie. Pour accélérer les tests des échantillons prélevés à travers la province du Nord-Kivu, deux laboratoires mobiles de l'Institut national de recherche biomédicale sont arrivés à Goma et Mangina.

Il y a lieu de rappeler que le processus de mise en congé provisoire des soixante-quatorze membres du personnel du centre de santé de référence (CSR) de Mangina, considérés comme des contacts, est également terminé. Toutes ces personnes qui ont été en contact avec des cas confirmés feront l'objet d'un suivi de vingt et un jours et ne pourront reprendre le travail au CSR qu'après un mois. Durant cette période, il leur a été demandé d'éviter tout déplacement en dehors de la zone.

Blandine Lusimana

Une première patiente de 13 ans guérie d'Ebola

La fillette, qui ne représente plus un danger pour l'entourage, va quitter le centre de traitement de Béni pour regagner sa famille.

Les experts psychosociaux du ministère de la Santé ont rendu visite aux membres de la famille de la patiente pour les préparer et faciliter sa réinsertion psychosociale. Au centre de traitement de Beni, toutes les dispositions sont prises pour une bonne prise en charge médicale des malades. Sur le terrain, des cas de fièvre hémorragique continuent à être signalés et ils sont directement sous surveillance. Selon le bulletin épidémiologique du ministère de la Santé publique, au total cinquante-sept cas de fièvre hémorragique ont été signalés dans la région dont trente confirmés et vingt-sept probables. Cinquante-huit cas suspects sont en cours d'investigation.

On note, par ailleurs, que cinq nouveaux cas ont été confirmés dont un à Mandima, en Ituri, et quatre autres à Mabalako. Ces quatre cas confirmés à Mabalako sont tous des prestataires de soins du Centre de santé de référence de Mangina (CSR), situé dans l'aire de Mangina, dans la zone de santé de Mabalako. Pour ce qui est des décès, deux cas confirmés ont été rapportés dont un à Mabalako et un autre à Mandima. Le décès enregistré dans la zone de santé de Mandima, dans la province de l'Ituri, est celui d'un homme qui avait été admis au CSR de Mangina, dans la province du Nord-Kivu, pour des problèmes cardiaques. Après avoir été traité, il est rentré dans son village dans la zone de santé de Mandima, à environ 400 m du CSR Mangina, où il est décédé. Les échantillons prélevés se sont révélés positifs.

B.L.

Le diocèse de Butembo-Beni s'implique dans la lutte contre la maladie

La circonscription ecclésiastique mène une campagne de sensibilisation de la communauté locale à adopter des comportements responsables dans le cadre de la protection contre l'épidémie.

Placée sous la supervision du bureau diocésain des oeuvres médicales du diocèse de Butembo-Beni, la commune de Mangina, située dans l'aire de santé portant le même nom, est l'épicentre de la dixième épidémie de la maladie à virus Ebola. C'est ainsi que s'estimant directement touché par cette épidémie, le diocèse de Butembo-Beni a décidé de s'impliquer dans la lutte contre la maladie. Un communiqué de l'ONG Caritas Congo révèle que le personnel soignant du Centre de santé de référence de Mangina constitue des « contacts » qu'il faudra surveiller pour avoir soigné,

sans protection, les malades à virus d'Ebola avant la confirmation de l'épidémie, le 1er août, par le ministère de la Santé publique.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion des ordinations sacerdotales et des vœux des religieuses, l'évêque du diocèse de Butembo-Beni, Mgr Paluku Sikuli Melchisédech, a saisi cette opportunité pour passer le message de sensibilisation à toute la population pour prévenir contre la maladie à virus d'Ebola. L'évêque a imploré l'Eternel pour donner au personnel de santé la sagesse et l'intelligence de combattre l'épidémie et de disposer la po-

pulation à être attentive aux directives du personnel de santé. Il a insisté sur les exigences strictes de respect de l'hygiène et de s'abstenir de manger de la viande des bêtes sauvages. Mgr Paluku a, par ailleurs, demandé à tous les chrétiens de suspendre tous les grands rassemblements des différents mouvements catholiques déjà programmés, jusqu'au jour où les experts de santé attesteront officiellement que le danger est écarté. Pour lier la parole aux actes, devant les entrées des églises catholiques, les dispositifs de lavage des mains ont été déjà mis en place. Un signe fort montrant que le diocèse de Butembo-Beni s'est déjà engagé dans la riposte contre la maladie à virus d'Ebola.

B.L.



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir



art work by IBOGA EXPERIENCE

BGFIBank Congo vous souhaite
une bonne fête de
l'indépendance



LE RESEAU DES SMARTPHONES



FIERS DE NOS COULEURS

Avec les forfaits MASOLO+
souhaitez bonne fête
à vos proches

Composez *121*1*2#



Zoom sur la Société Nationale des Pétroles du Congo



Créée le 23 avril 1998, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), par ses attributions, est un pilier énergétique et économique de la République du Congo. Elle oeuvre dans plusieurs activités pétrolières, notamment celles de recherche, de production, de traitement, de transformation, de transport et de commercialisation à travers ses filiales. La SNPC est devenue, au fil des années, le fleuron de l'économie congolaise avec une contribution de plus de 70% au budget de l'Etat.



**Apporter l'énergie
du pétrole
au service du
développement
sportif et
l'éclosion
des talents**



LA SNPC

Une entreprise citoyenne au service du développement

Acteur de développement, elle a entre autres missions, concourir à l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de gestion des hydrocarbures liquides ou gazeux ; participer aux opérations de contrôle et de vérification exercées par l'Etat et créer un cadre propice à la formation du personnel congolais et contribuer à la constitution d'un pôle de compétences congolais dans le secteur de l'industrie pétrolière.

Porteur d'énergie dans la croissance et le développement socio-économique du Congo, la SNPC en tant qu'entreprise citoyenne s'illustre dans plusieurs actions jugées bénéfiques au profit des communautés vivant aussi bien en zone urbaine que rurale.

Une adhésion forte à la formation et l'éducation.

Soucieuse de la valorisation du potentiel du capital humain, tant au plan moral, civique qu'intellectuel, la société porte un grand intérêt dans la formation de l'élite congolaise. Cela par une participation à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, étudiants et autres acteurs nationaux.

L'adhésion de la SNPC aux côtés du gouvernement dans la modernisation de l'arrière-pays, a été manifeste dans le cadre du programme de municipalisation à travers le financement des travaux de construction des centres de formation et lycées modernes tel que celui de Ouessou.

Erigé sur un espace d'une superficie de 15 hectares avec une capacité moyenne d'accueil de 3000 places, ce lycée est l'un des plus grands du Congo avec plus de 30

salles de classe contribuant ainsi à la réduction du déficit en matière d'infrastructures scolaires dans le département de la Sangha, mais aussi à l'amélioration des conditions d'études et de travail du personnel enseignant.

En droite ligne de son engagement en matière de responsabilité sociale des entreprises la SNPC compte à son actif plusieurs initiatives

C'est ainsi qu'en 2011, elle a fait don d'un lycée d'enseignement général à la ville d'Ewo dans le département de la Cuvette Ouest, construit le centre de métiers techniques et une maternité dans le Pool, en 2012.

En 2013, la SNPC a construit un complexe scolaire Lycée et Internat à Djambala dans le département des Plateaux ; un lycée agricole à Sibiti en 2014 dans la Lékoumou ; un lycée d'enseignement général à Ouessou dans la Sangha en 2015 et un Lycée à Madingou dans la Bouensza.

« En bâtissant ce grand lycée, notre société adhère à la politique du gouvernement en matière de formation et de l'éducation des jeunes afin qu'ils contribuent au développement de notre pays », déclarait à son époque le directeur général de la SNPC, Jérôme Koko, lors de l'inauguration, le 14 août 2015, du lycée moderne de Ouessou.

Rendre disponible les produits pétroliers à travers le pays

C'est l'ambition que se fixe la SNPC à travers sa filiale « SNPC distribution » qui, depuis quelques années, s'est lancée dans la construction des stations-services dans tous les chefs-lieux des départements du Congo. Ainsi, dans le cadre de



Le lycée d'excellence de Ouessou (Sangha) 2015

cette vision, elle a pu doter des villes telles que Djambala, Kinkala, Sibiti, Ouessou, et Madingou en point de ravitaillement, question de rendre disponibles ses produits pétroliers et services associés.

S'agissant de la recherche, les travaux menés par la SNPC concernent la découverte et l'appréciation des gisements d'hydrocarbures tels que les opérations de géologie, de géophysique, de forage (y compris les activités d'abandon et de restaurations connexes), d'équipement de puits et d'essais de production. Quant à l'exploitation, ces travaux sont liés au permis d'exploitation et à l'entretien des installations de production, de traitement, de stockage, de transport et d'expédition des hydrocarbures.

L'ensemble des travaux réalisés, aussi bien dans les secteurs de l'amont que de l'aval intègrent la vision du groupe qui se veut être un véritable levier du développe-

ment économique en apportant l'énergie du pétrole aux populations. Cette vision cadre avec les objectifs fixés, depuis la création de la SNPC en tant que société

pétrolière à part entière dotée d'une expertise de haut potentiel dans l'industrie pétrolière en vue de développer un pôle industriel pétrolier majeur au Congo.

Portraits

Ils ont marqué l'histoire de la SNPC

Bruno Jean Richard Itou



Premier PDG de la SNPC à sa création en 1998, il y est resté jusqu'en 2005. Homme politique et député d'Ollombo, il a été ministre de l'Energie et de l'hydraulique (de 2005 à 2011); de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique et est actuellement en charge de l'Enseignement supérieur.

Denis Auguste Marie Gokana



Nommé, le 14 janvier 2005 au poste de PDG de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), en remplacement de Bruno Itou, avant d'être remplacé en 2010.

Maixent Raoul Ominga



Nommé en 2018 comme directeur général de la Snpc où il occupait, avant sa nomination, les fonctions de directeur en charge des finances et de la comptabilité en remplacement de Calixte Nganongo actuellement ministre des Finances et du budget.

Jérôme Koko



Directeur général de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) de 2010 à 2018.



La station service de Madingou (Bouenza) 2016

SEMI-MARATHON DE BRAZZAVILLE

La SNPC apporte l'énergie du pétrole au sport

Initiateur du Semi-marathon international de Brazzaville et sponsor dans plusieurs compétitions sportives, la société nationale des pétroles du Congo s'implique dans le développement du sport et à l'éclosion des talents.



Les athlètes attendant le départ

Lancé en 2001, le semi-marathon de Brazzaville devenu depuis lors un rendez-vous annuel accompagnant les festivités du 15 août, date anniversaire de l'indépendance du Congo, ne cesse d'attirer des athlètes du continent africain qui rivalisent avec ceux du Congo.

Une 15^e édition marquée par un succès consécutif pour Félicien Muhitira

Le coureur rwandais a conservé sa place sur la première marche du podium du Semi-marathon international de Brazzaville (Smib) rééditant ainsi l'exploit de l'année passée. En dames, la Kenyane Agnes Barsosio, qui avait déjà enchaîné trois victoires consécutives, a été détrônée par sa sœur cadette Stella Barsosio. Chez les nationaux, Eric Semba et Clème Mambéke se sont imposés respectivement en hommes et dames.

Résultats nationaux dames

1. Clème Mambéke (1h 23'35")
2. Gerlucherie Mansoni (1h 23'42")
3. Jodelle Ossou (1h 27'19")

Résultats nationaux hommes

1. Eric Semba (1h 8' 29")
2. Roni Ampion (1h 10' 7")
3. Maël Okoueke (1h 12' 22")

Résultats internationaux hommes

1. Félicien Muhitira (1h 4' 36"), Rwanda
2. Hikimana (1h 6' 23"), Rwanda
3. Ezekiel Kipsang (1h 7' 50"), Kenya

Résultats internationaux dames

1. Stella Barsosio (1h 13' 50"), Kenya
2. Agness Barsosio (1h 13' 50"), Kenya
3. Chebet Toroitich-Linet (1h 17' 44"), Ouganda

Ils ont dit :

Félicien Muhitira : « Je remercie le président du Congo d'avoir toujours invité les athlètes africains chaque année à ce rendez-vous sportif. Je suis content de rééditer l'exploit de l'édition 2017 de ce semi-marathon. Ce qui m'a

permis de prendre le dessus sur mes adversaires c'est que je connais bien le circuit dans ses 21km100. Mon endurance et ma vitesse ont fait le reste », a déclaré le champion en version masculine de la catégorie internationale.

Stella Barsosio : « Ce semi-marathon est très important pour nous parce qu'il nous permet de nous mettre en jambes et d'améliorer nos chronos. Ma victoire d'aujourd'hui me permet de faire le point de niveau avant de s'envoler pour Copenhague (Danemark) où je prendrai part à une compétition dans

deux semaines », a indiqué la championne internationale dame de la 15^e édition du Smib.

Eric Semba : « Je suis satisfait du retour que je fais aujourd'hui sur la première place du podium dans la catégorie des nationaux. Je n'ai pas pu m'imposer sur le plan international comme en 2015 à Ouesso parce que cette année je n'ai pas bénéficié d'un stage à l'étranger notamment au Kenya comme ce fut le cas il y a 3 ans. Avec des adversaires suffisamment expérimentés qui se préparent en altitude, il n'est pas facile de s'en sortir quand on s'est pas préparé

dans les mêmes conditions ou presque », a-t-il fait savoir.

Clème Mambéke : « Je remercie la SNPC, sponsor de ce semi-marathon, qui fait de son mieux pour que nous puissions courir dans de bonnes conditions. Mais, nous sommes confrontés à un problème de suivi dans la préparation. Si dans la plupart des cas nous ne réalisons pas les mêmes performances que nos amies qui viennent de l'étranger c'est aussi parce que la hauteur n'est pas la hauteur », selon la championne nationale du Smib en dames.



CREDIT PHOTO: DCM/PR

Historique et palmarès du SMIB



CREDIT PHOTO: DCM/PR

Pour l'histoire, la gestation du SMIB remonte à 2001, lorsque le Président de la République fait organiser un marathon pour fédérer la jeunesse congolaise afin de l'inscrire dans la perspective du « vivre ensemble » et de cimenter l'unité nationale. La vision du Chef de l'Etat est de ragaillardir le mental de la jeunesse congolaise dans les valeurs de solidarité, de compréhension mutuelle, de citoyenneté et de civisme en vue de reconstruire

la paix sociale, la stabilité et l'unité nationale mises à mal par des affrontements récurrents.

Le Semi-Marathon International de Brazzaville (SMIB), placé sous le haut patronage du président de la République, chef de l'Etat, prend corps par note de service N°225/PR-CAB du 16 juin 2003. Cette année-là, dès sa première édition, elle s'ouvre à toute la jeunesse sportive nationale et internationale. Depuis la

1ère édition jusqu'à celle de ce jour, la 15^e, le SMIB plonge les jeunes de tous les départements de notre pays ainsi que ceux d'autres lieux, dans un engagement citoyen qui leur permet de gagner la maturité, de se familiariser et d'échanger, de se dépasser, de se découvrir les uns les autres, de porter des valeurs et l'esprit sportif, de trouver leur place et d'être utiles les uns les autres. Depuis la création du SMIB, la Société nationale des pé-

troles du Congo ne déroge pas à la règle d'en être le sponsor officiel. La SNPC accompagne l'Etat à ancrer la course à pied au cœur de la jeunesse congolaise, renforçant ainsi le vivre ensemble et contribuant à unir cette jeunesse autour de l'idéal d'unité nationale. Quant à la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA), par sa technicité, elle apporte toujours sa touche pour une meilleure organisation du SMIB.

Il sied de noter également le rôle inestimable que ne cesse de jouer, chaque fois, le partenaire international ASEL (Association sports et loisirs) dans la logistique performante qu'il apporte et la réussite de cet événement.

Pour rappel, la première édition du SMIB a été lancée en 2003 à Brazzaville. La deuxième édition a eu lieu en 2004 à Pointe-Noire. La 3^e édition s'est déroulée à Dolisie en 2006, la 4^e édition à Owando en 2007. Les 5^e, 6^e et 7^e édition ont eu lieu à Brazzaville en 2008, 2009 et 2010. La 8^e édition s'est courue à Ewo en 2011, la 9^e édition à

Kinkala en 2012, la 10^e édition à Djambala en 2013, la 11^e édition à Sibiti en 2014 ; la 12^e édition à Ouesso en 2015, la 13^e édition à Madingou en 2016; les 14^e et 15^e éditions à Brazzaville en 2017 et 2018

A noter que, la renommée du SMIB déclenche de plus en plus d'engouement à l'international. Nombreux sont les athlètes internationaux qui s'inscrivent au meeting de Brazzaville sans attendre l'invitation de la FCA.

Les récompenses

Le Semi-Marathon International de Brazzaville attribue des primes pour les premières places par catégorie et par versions masculine et féminine, tant au plan national, qu'au plan international.

Les vainqueurs nationaux qui ont marqué l'histoire

Eric Semba (sept fois vainqueurs 2007, 2008, 2009, 2010, 2014, 2015, 2018)

Jodelle Ossou Wakeyi : huit fois vainqueur (2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010)



Le président Denis Sassou N'Gusso posant avec Eric Semba et Jodelle Ossou Wakeyi, deux athlètes nationaux ayant marqué l'histoire du SMIB

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

La mise en production du puits pétrolier Tilapia 103 prévue pour le 15 août

L'annonce a été faite le 11 août, au village Holl Moni, dans le département du Kouilou, par James Berwick, administrateur général de la société Petro Kouilou, à l'occasion de la cérémonie du rituel prélude au lancement de la campagne de forage en vue de la mise en production des puits.

James Berwick a indiqué que l'exploitation du puits pétrolier Tilapia 103 a une importance majeure pour la République du Congo, la société Petro Kouilou et la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). « Le début du forage du puits pétrolier Tilapia 103 débutera le 15 août et durera soixante-

huit jours. Nous allons forer jusqu'à une profondeur de 2 700 mètres en vue de tester le réservoir de Ndjéno. La mise en production de ce puits est le résultat du travail de la société Petro Kouilou et l'ensemble de ses partenaires basés au Congo et en Angleterre », a-t-il déclaré.

L'orateur a, en outre, signifié que la société Petro Kouilou a beaucoup changé au cours de ces dix derniers mois, après avoir formé diverses équipes de personnel nanti de beaucoup d'expériences en vue de faire un meilleur travail.

Le permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides dit « Tilapia » est situé à cheval sur la ligne de côte, au nord de Pointe-Noire. Le gisement a été découvert en 1990 dans le permis d'exploitation Marine III par la société Elf Congo qui l'a rendu à l'Etat congolais en 1993. Ce per-

mis a été par la suite attribué à la SNPC, le 18 juillet 2005, pour une durée initiale de dix ans. Le contrat de partage de production du puits Tilapia a été signé le 20 décembre 2005 entre la République du Congo, la SNPC et la société Petro-Kouilou SA. Celui-ci est approuvé par la loi n°28-2006 du 5 octobre 2006. Arrivant à échéance le 17 juillet 2015, ce contrat a été renouvelé en 2014 jusqu'en 2020, avec une association composée de Petro Kouilou comme opérateur et de la SNPC comme titulaire du permis.

En 2017, le groupe AAOG (Anglo-African Oil & Gas) a acquis la société Petro Kouilou. Une transaction qui avait été approuvée par la SNPC. En plus de la population locale et des responsables des sociétés Petro Kouilou et de la SNPC, ces retrouvailles ont été marquées par la présence de quelques autorités nationales et départementales, notamment Marcelin Dibou et Paul Adam Dibou, respectivement directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures et préfet du département du Kouilou.

Séverin Ibara

HUMEUR

Le libertinage, une voie de grossesses précoces chez les adolescentes

On constate de plus en plus la présence des filles mineures accompagnées de leurs mères dans les maternités venant pour accoucher. Ce fait est dû à la fréquentation des milieux libertins et des débits de boissons par ces mineures. Car après s'être empiffrées d'alcool, elles se livrent aux ébats sexuels sans protection qui se terminent souvent par des grossesses précoces indésirées. Et de façon générale, l'âge des auteurs de ces grossesses varie entre 14 et 17 ans.

En fréquentant ces lieux de débauche jusqu'aux heures tardives, voire jusqu'à l'aube, ces adolescents foulent au pied l'autorité parentale, empêchant même les parents d'aller se défouler dans ces milieux réservés aux adultes.

Cependant, dans nos quartiers, certains endroits se sont transformés en des kermesses à bière. Nous citerons, par exemple, à Pointe-Noire, le croisement des avenues la Base et Pemba. Cette zone est devenue un refuge des adolescents qui ne s'inquiètent de rien, prenant du plaisir à boire de l'alcool jusqu'au petit matin. « Où sont passées les patrouilles policières nocturnes pour traquer tous ces petits enfants ? », s'est interrogé, la semaine dernière, un parent qui a vu sa fille dans les parages. Cette dernière avait déserté la maison pendant quelques jours et venait chaque nuit dans ces lieux pour boire et danser avec ses amis.

Pourtant, ces adolescents qui commencent précocement cette vie accélérée sont informés des ravages du sida et autres maladies vénériennes lorsque l'on ne fait pas usage du préservatif. Les parents se trouvent comme dépourvus de moyens coercitifs pour arrêter net la volonté de leurs enfants de fréquenter ces endroits. Concernant le sida, l'OMS demande aux gens chaque 1er décembre de l'année à lutter efficacement contre cette maladie par le port du préservatif, la fidélité ou l'abstinence.

En effet, les tenanciers de ces lieux de plaisir doivent travailler en synergie avec les forces de l'ordre pour refouler ces adolescents. Il sied de dire que l'avenir d'un pays dépend de sa jeunesse. Et si aujourd'hui les adolescents se complaisent à fréquenter les lieux de débauche, quel sera l'avenir du Congo ? Où sont alors les forces de l'ordre pour dissuader ces adolescents ? On a comme l'impression que l'autorité parentale n'a plus sa raison d'être vu les proportions inquiétantes que prend ce phénomène de grossesses précoces ces derniers temps.

Affaire à suivre !

Faustin Akono

TOURNOI STREET CONTEST

La quatrième édition a vécu

Après deux jours d'activités autour du basketball, de la danse et de la musique, l'événement a pris fin le 12 août, au stade BBS, en présence des responsables du basketball du département de Pointe-Noire et des invités.

Organisé par l'Association sportive et des œuvres sociales que dirige Abi Baman-

en avant la sportivité et l'entente. À la fin de cette activité, les meilleurs ont été

Diakabana tandis que celui du Dunk est revenu à Gloire Goma.

Le prix de consolation a été remis à Bouka Mar Line.

Le premier prix du danseur a échu à Teddy Okobo pendant que Rex Makassela a



Les Balaises, vainqueurs du tournoi de basket ball/Adiac

ga, le tournoi de basket ball a réuni plusieurs jeunes de Pointe-Noire venus partager les valeurs de tolérance et de fraternité à travers le sport. Sur le terrain, ces vertus ont été défendues par les jeunes à travers la danse, la musique et le basket en offrant au public venu nombreux de belles joutes de cette discipline, en mettant toujours

primés par des trophées à la grande satisfaction des organisateurs et du public.

Ainsi, au terme des différentes compétitions, le palmarès se présente comme suit :

Basketball

Les Balaises Spurs Eclairs NTSC Games Inter Team Le concours à trois points a été remporté par Angés

gagné le 2e prix.

Street Contest 4 est une activité qui vise aussi la sensibilisation, la prévention, la création et l'émancipation des jeunes. Signalons que le premier tournoi SC1 (Street Contest 1) a eu lieu en 2004, le deuxième a été organisé en 2010 et le troisième a eu à Brazzaville, en 2017.

Hervé Brice Mampouya

SPORT MILITAIRE

Un double succès pour le Congo au Cam-basket 2018

Le pays hôte de l'édition inaugurale du Championnat d'Afrique militaire de basketball (Cam-basket) a remporté le titre mis en jeu tout en réussissant le pari de l'organisation.

Les militaires venus de dix pays du continent ont passé un séjour sportif remarquable en terre congolaise. Du 12 au 19 juin, Brazzaville a abrité la première édition du Cam-basket dénommée "Tournoi Denis Sassou N'Guesso". Les Lions sport du Congo (équipe nationale militaire de basketball) ont honoré le drapeau tricolore avec brio puisqu'ils ont réalisé un parcours sans faute. Ils ont été successivement victorieux face à leurs différents adversaires guinéens, kényans, algériens, angolais, sénégalais... La consécration au sommet du basketball militaire du continent est venue de leur victoire en finale face au Maroc 61-41. Les Lions sport du Congo ont réalisé sept victoires en autant de matchs.

Pour le président de l'Organisation du sport militaire en

Afrique (Osma), le colonel David Kabre, cette première édition du Cam-basket à Brazzaville a été une réussite tant sur l'organisation que sur les performances sportives. Les promesses de paix et d'amitié entre les armées du continent ont été tenues. « *Les militaires des pays ayant participé à cette première édition du Cam-basket ont tous vécu dans le même complexe, celui de Kintélé. C'est un message fort du vivre-ensemble, de paix et de tolérance* », soulignait le président de l'Osma. Il invitait, par ailleurs, ceux qui seraient animés par la volonté de faire valoir la violence de suivre l'exemple des militaires basketteurs sur le chemin de la paix et du dialogue. Le colonel David Kabre avait aussi salué l'implication personnelle du président de la République du Congo, Denis



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, remettant le trophée au capitaine des Lions sport du Congo

nis Sassou N'Guesso, pour la réussite de la toute première édition de ce Cam-basket. « *Cette compétition portera toujours le nom de Denis Sassou N'Guesso* », avait-il fait savoir, en précisant que la

prochaine édition se disputera en 2020.

Classement

Congo Maroc Angola Sénégal Algérie Cameroun Kenya Côte d'Ivoire Guinée Nigeria

En occupant la première place avec sept victoires en sept matchs, les militaires congolais ont établi un record à battre dans l'histoire du Cam-basket.

Rominique Makaya

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Les Diabes noirs, le grand huit

L'équipe a remporté, le 14 août au stade Alphonse-Massamba-Débat, sa huitième coupe du Congo en s'imposant devant l'AS Otoho 5-3, aux tirs au but après un score de 0-0 au temps réglementaire.

Les Diablotins n'avaient plus disputé la finale de la Coupe du Congo depuis celle gagnée en 2015 à Ouesso face à l'AC Léopards. Trois ans après, ils ont accompli une partie de l'objectif qu'ils s'étaient fixé en début de la saison en privant l'AS Otoho d'un trophée majeur.

Les Diablotins commençaient pourtant le match sur une fausse note. Dès la 8e mn, leur défenseur Rozan Varel s'est blessé et a cédé vite sa place à Dalvidi Ondzani. Les jaune et noir vont ensuite subir la pression de l'AS Otoho. Les locataires du stade Marien-Ngouabi se sont créés les meilleures occasions de la première période. Bersyl Obassi, peu inspiré, échouait devant le gardien des Diabes noirs à la 13e mn avant de gâcher une autre occasion deux minutes plus tard, lorsque Biassadila Mouanga lui déposait le ballon sur la tête. Les Diablotins réagissaient dans les minutes qui suivaient comme en témoigne la frappe de Gloire Dibata reprise par Hardy Binguila mais le ballon refusait d'obéir. Les jaune et noir se procuraient une

autre opportunité à la 43e mn sur le coup franc de Binguila. Mais la tête piquée d'Ondzani fuyait aussi le cadre. Son équipe a livré une meilleure seconde partie même si, au bout, il n'y a pas eu de buts.

Comme lors de la première mi-temps, les Diabes noirs n'ont pas eu de la réussite qu'il fallait. Kader Bidimbou était tout près de faire la différence à la 65e mn mais pou-

sait trop fort le ballon devant Mongondza, le portier de l'AS Otoho. Beni Makouana a, quant à lui, vu sa frappe repoussée par l'équerre à la 70e mn puis Faria Ondongo a dû s'employer à la 114e mn en sauvant sur la ligne le ballon de Wilfrid Nkaya qui prenait la direction des buts. Les tirs au but étaient le seul moyen pour départager les deux formations. Les joueurs des Diabes noirs, plus adroits, ont transformé leur cinq tirs pendant que la frappe de Konte Mandala, repoussée par Tahourou Yagne-

le, le gardien des Diabes noirs, a pénalisé l'AS Otoho. Les Diabes noirs remportent ainsi leur huitième titre après 1989, 1990, 2003, 2005, 2012, 2014 et 2015. Ils sont assurés de disputer la compétition africaine l'année prochaine.

« Pour la coupe, la mission est accomplie mais pas encore pour l'année car il y a encore le championnat à jouer. La coupe du Congo, nous allons l'oublier pour se concentrer sur le championnat. Nous avons sauvé une partie de la saison », a commenté Clement

Massamba, le coach des Diabes noirs. Pour une première fois, les finalistes ont été bien récompensés. Diabes noirs a reçu un chèque de douze millions contre la moitié pour l'AS Otoho.

AC Colombe succède à elle-même

Chez les dames, l'AC Colombe a remporté la cinquième coupe du Congo en battant en première rencontre l'AS Epah Ngamba sur un score équilibré d'un but à zéro. Le seul but de la rencontre a été inscrit à la 6e mn par Ndaya Farida d'une frappe croisée. « *L'année dernière, nous étions détentrices de ce trophée, il fallait le conserver. Ce n'était pas facile car en face, il y avait une équipe qui avait presque l'ossature de l'équipe nationale. Je suis satisfait du résultat mais pas de la manière. Car mes joueuses n'ont pas su tuer le match à la seconde mi-temps* », a souligné Jacques Raymond Tsana, le coach de l'AC Colombe. Cette équipe, rappelons-le, est revenue à la hauteur de l'AC Léopards et le FCF La Source avec cinq trophées gagnés (2001, 2005, 2009, 2017 et 2018). AC Colombe a reçu un chèque de six millions contre trois pour Epah Ngamba.

James Golden Eloué



Les Diabes noirs remportent la coupe du Congo pour la huitième fois/Adiac